1

## ATTESTATION DE STAGE

| Nom ou dénomination sociale: ProBTP contre technique National   |
|---|
| Adresse: Parc Saint Veran   |
| 29 rue Beaulieu 06800 Cagnes-Sur-mer  |
| 중:  |
| certifie que  |
| LE STAGIAIRE  |
| Nom : KHALALLAH Prénom : Rayene   |
| Né(e) le : 03 / 12 / 2004 Sexe : F ☐ M ⊠  |
| Adresse: 7 rue d'Italie, 06000, Nice  |
|   |
| 管: 06 41 36 40 51 Mél: khalfallahrayene@gmail.com   |
| ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations   |
| Option SISR SLAM  |
| AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :   |
| Lycée Honoré d'Estienne D'orves   |
| a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études   |
| DURÉE DU STAGE  |
| Dates de début et de fin du stage : Du 30 / 05 /.2023 au 30 / 06 /2023  |
| Représentant une durée totale de 5 semaines   |
|   |
| La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois. |
| MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE   |
| Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.   |

ORGANISME D'ACCUEIL

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié le possibilité de faire valider celui-ci dans le limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Responsable DEVOPS

Falk Sabrina

Fait à Cagnes - Seut-Mer le 30,1061,2023

Nom, fonction et signature de la personne

représentant de l'organisme d'accueil

Andrew Comments

<sup>1</sup> Logo de l'organisme d'accueil